

# COMMENT ACCUEILLIR UN SPECTACLE ?



Les spectacles de ce catalogue 2021-2022 peuvent être programmés **du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022.**

L'organisateur s'engage à accueillir les artistes dans une démarche professionnelle et à fournir un lieu de représentation, dans la mesure du possible, en respectant les conditions suivantes :

- **fournir un lieu remplissant les conditions techniques et sanitaires** préconisées par le spectacle choisi,
- **prévoir sa mise à disposition selon les horaires et les besoins techniques** convenus avec les artistes (loges, possibilité de faire le noir...),
- **prévoir l'accueil des artistes** dans les conditions convenues (repas...),
- **prévoir l'accueil du public** et un éventuel moment de convivialité (pot, rencontres avec les artistes...),
- **impliquer les associations** locales dans l'organisation,
- **prévoir une communication** adéquate (presse, affiches, éditions municipales...) à l'échelle de la commune et des communes environnantes.